



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires et de la mer**

NOTE DE SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

Projet d'arrêté portant classement en espèce susceptible d'occasionner des dégâts du sanglier et fixant les périodes et modalités de destruction dans le département de la Loire-Atlantique pour la période du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022

Le projet d'arrêté portant classement en espèce susceptible d'occasionner des dégâts du sanglier et fixant les périodes et modalités de destruction dans le département de la Loire-Atlantique pour la période du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022 a été mis à la disposition du public sous format électronique sur le site internet de la préfecture de Loire-Atlantique ainsi que sous format papier dans les services de la préfecture et dans les sous-préfectures.

Le public pouvait faire valoir ses observations au cours de la période se déroulant du 26 mars au 16 avril 2021 inclus, par voie électronique ou par courrier.

Aucune remarque n'a été soulevée.